

DECISION N° 38 - 2025

Portant validation le devis de la société KN NETTOYAGE pour des prestations de nettoyage des structures sportives sur une période de neuf mois

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°DE70000015 de la société KN pour des prestations de nettoyage des structures sportives sur une période de neuf mois

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société KN est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société KN pour des prestations de nettoyage des structures sportives sur neuf mois pour un montant de 1712 € HT mensuels (soit 15 408 euros HT pour 9 mois).

signé électroniquement le 11/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

